

Compte rendu sur les élections

En octobre dernier, les Canadiens ont réélu un gouvernement conservateur minoritaire. L'écart entre les partis se resserre. Peter Van Loan, député de York-Simcoe, a été désigné nouveau ministre de la sécurité publique. Quelques ardents défenseurs de la lutte contre les armes à feu ont été défaits parmi lesquels figurent la porte-parole libérale en matière de justice Sue Barnes, la députée libérale Diane Marleau et la députée néodémocrate Peggy Nash.

Armes d'assaut semi-automatiques et armes à feu tactiques vendues à des civils

C'est depuis 1995 que la plupart des armes d'assaut semi-automatiques sont interdites au Canada. C'est aussi à cette époque que le gouvernement s'était engagé fermement à interdire quelques autres armes.

Cela dit, des centaines d'armes à feu militaires et tactiques de type nouveau ont été importées au Canada depuis lors. Ces armes ont été vendues à titre d'armes à utilisation restreinte à des collectionneurs et à des tireurs sur cible. Pourtant, elles auraient dû être interdites du fait qu'elles présentent les caractéristiques suivantes :

- elles ont un canon court,
- on peut y fixer un chargeur amovible à grande capacité permettant de tirer plusieurs balles en peu de temps,
- elles ont des fonctions de type militaire évidentes telles qu'une monture repliable, une poignée-pistolet, un support de baïonnette et un dispositif anti-lueur.

La liste des armes interdites **devrait être mise à jour et inclure** le Ruger Mini 14, arme utilisée dans le massacre de l'École polytechnique, le AR 15 et le Berretta CX4 Storm utilisé durant la tuerie du collège Dawson.

La Loi canadienne sur les armes à feu veut accroître la sécurité de la population

Il a été établi que notre loi plus sévère sur les armes à feu contribue à réduire le nombre de décès, de blessures, d'agressions et de suicide par arme à feu.

- Depuis l'adoption de restrictions sur les armes longues (1991 et 1995), la violence par arme à feu a décliné.
- Le nombre de décès par arme à feu est à son niveau le plus bas, affichant 500 décès de moins par année.
- Le nombre d'homicides commis avec un fusil ou une carabine a chuté de plus de 78 % depuis 1991.
- Le taux d'homicides causés avec une arme de poing est resté stable au cours de la dernière décennie parce que plusieurs de ces armes proviennent de la contrebande.
- Le nombre de vols d'armes à feu était 68 % moins élevé en 2007 qu'en 1991.

Le registre est utilisé quotidiennement

L'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers et les grandes organisations militant en faveur de la santé et de la sécurité ont réitéré leur appui envers ce système.

- Depuis 1998, les enquêtes menées avant l'attribution de permis ont permis d'interdire à plus de 22 631 personnes potentiellement dangereuses de posséder une arme.
- 90 % des propriétaires d'armes à feu possèdent un permis et 90 % des armes à feu sont enregistrées.
- Les policiers de l'ensemble du territoire canadien consultent le registre des armes à feu plus de 8 900 fois par jour pour mener leurs enquêtes et rendre leur travail plus sécuritaire sur le terrain.
- Plusieurs crimes abjects ont été résolus grâce à la loi canadienne sur le contrôle des armes à feu.
- En Saskatchewan, en septembre dernier, le registre a permis aux policiers de réagir adéquatement après qu'ils aient reçu un appel au sujet d'un propriétaire d'arme en détresse qui se trouvait à proximité d'une école.

Rapport du coroner sur la tuerie du collègue Dawson

Quelques jours avant le deuxième anniversaire de la tuerie du collègue Dawson, le coroner Jacques Ramsay a dévoilé son rapport sur cette tragédie qui a coûté la vie à Anastasia de Sousa et blessé seize autres personnes. Selon Mary Hlywa, du comité pour le contrôle des armes de cet établissement, les recommandations du coroner rejoignent plusieurs préoccupations des membres de ce comité : « *Le rapport pointe du doigt l'accès aux armes à feu et c'est ce qui nous préoccupe le plus, surtout quand il s'agit d'armes d'assaut.* » (Traduction libre. *Montreal Gazette*, 4 septembre 2008.) Le coroner a entre autres émis les recommandations suivantes :

- Resserrer les critères d'attribution de permis d'arme à feu en exigeant un certificat médical.
- Interdire les armes d'assaut semi-automatiques tels les fusils Beretta CX4 Storm.

Les fusils de chasse représentent aussi un danger

Les carabines et les fusils de chasse sont les armes les plus souvent utilisées pour menacer les femmes et les enfants. Ce sont aussi celles privilégiées dans les cas d'homicides d'agents de police. Bon nombre de ces armes sont volées chez des propriétaires en règle. On les saisit aussi souvent entre les mains des gangs.

- En février 2008, un enfant de huit ans a blessé son copain de neuf ans avec la carabine de calibre .22 de son père. Les deux enfants jouaient avec la carabine dans le sous-sol de la maison en Ontario.
- Une adolescente de l'Ontario a appelé la police après que son beau-père désespéré se soit enfermé dans un placard avec une carabine pour tenter de s'enlever la vie. La police a trouvé dans la maison vingt-six armes toutes légalement enregistrées.
- Un homme accusé de triple meurtre en Ontario avait volé une carabine dans une ferme en juillet 2007. Le fusil a servi à tuer un couple dans leur ferme.
- Un homme a tué sa femme avec un fusil de chasse avant de retourner l'arme contre lui à Terre-Neuve. L'arme, qui était en règle, lui avait été remise à la suite d'une période d'interdiction de deux ans imposée pour voies de fait contre un membre de sa famille en 2006.

Violence urbaine

La violence par les armes à feu est un problème grave dans les villes canadiennes. Bien qu'à Toronto, la plupart des homicides soient commis avec une arme de poing, les services de police saisissent plus de carabines et de fusils de chasse. La plupart de ces armes proviennent du Canada. Des armes de contrebande en provenance des États-Unis et des armes volées ou achetées illégalement de propriétaires en règle servent aussi à commettre des agressions. Il est prioritaire d'empêcher les individus dangereux ou perturbés d'avoir accès à une arme. Dans bien des cas, les homicides sont commis avec une arme en règle que leur propriétaire utilise de manière inadéquate. En janvier 2008, sur la rue Yonge à Toronto, John O'Keefe a été abattu par l'arme de poing en règle d'un membre de club de tir. L'arme qui a servi à abattre Jane Creba le lendemain de Noël 2005 avait été volée chez un collectionneur.

Renouvellement de l'amnistie

En mai dernier, le gouvernement a renouvelé l'amnistie pour les propriétaires d'armes à feu qui ont fait fi de la loi. Les titulaires d'un permis expiré ont pu présenter une nouvelle demande de permis, empêchant ainsi la poursuite de propriétaires dont les permis ne sont pas en règle. Notamment, dans deux cas, des armes auraient été fournies aux meurtriers d'agents de police. Les renseignements contenus dans le registre des armes à feu deviennent moins fiables de jour en jour, de sorte que la police et la population courent plus de dangers.

Le Canada revient sur sa position en matière de contrôle international des armes à feu

Le gouvernement Harper a reporté en 2009 la mise en œuvre des mesures de marquage et de retracement des importations et exportations d'armes à feu requises en vertu de ses obligations internationales.

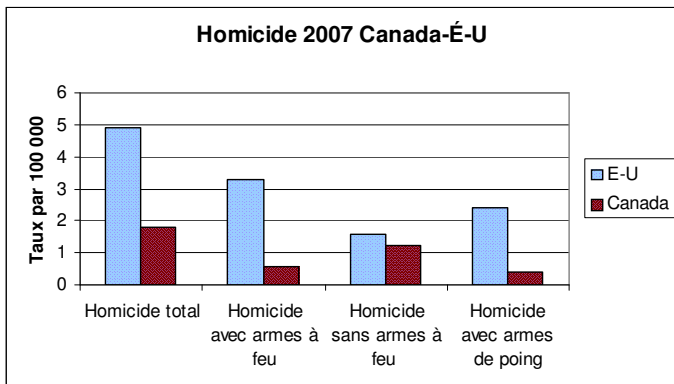
Selon Philip Alpers, professeur agrégé adjoint au département de santé publique de l'université de Sydney, « *Le Canada adopte de plus en plus la façon de faire des Américains. Cela est flagrant à l'occasion des réunions des Nations Unies. À New York, en juillet, à la rencontre des Nations Unies portant sur les armes de petit calibre, il était clair que depuis les dernières élections le Canada a mis un bémol sur toute [politique] dite 'domestique'. Toute nation qui préconise un resserrement des mesures de contrôle dans les pays étrangers tout en relâchant sa réglementation domestique agit avec hypocrisie. Le Canada est véritablement revenu sur sa position.* » (Traduction libre. NOW magazine, volume 28, n° 3.)

Le Canada plus sécuritaire que les États-Unis en ce qui a trait aux armes à feu

Même si les taux d'homicides commis sans arme à feu soient identiques au Canada et aux États-Unis, celui des homicides commis avec une arme à feu est 5,9 fois plus élevé aux États-Unis. Les vols qualifiés commis sans arme à feu affichent aussi des taux similaires, bien qu'en 2007 les États-Unis aient enregistré 5,1 fois plus de ce type d'infractions commises avec une arme. Les taux présentés sont par tranche de 100 000 habitants.

Les États-Unis allègent les restrictions sur les armes de poing

En juin 2008, la Cour suprême des États-Unis a jugé inconstitutionnelle l'interdiction qui frappait les armes de poing à Washington, D.C, depuis trente-deux ans. Selon le maire de Toronto, M. David Miller, cette décision aura un impact direct sur les Canadiens. « *La facilité d'accès aux armes de poing aux États-Unis a pour conséquence directe que des gens se font tuer à Toronto. Le lien est à ce point immédiat.* » (Red Deer Advocate, 3 juillet, 2008.)



Directive exigée de l'Union européenne en vue de rendre conséquentes les mesures législatives

Le 21 avril 2008, l'Union européenne a émis une directive destinée à harmoniser les lois européennes concernant les armes à feu pour qu'elle se conforme au protocole sur les armes à feu décrété par les Nations Unies. Parmi les mesures avancées, il a été convenu que les pays membres :

- accordent un permis de port d'arme aux individus âgés d'au moins dix-huit ans,
- exigent des acquéreurs d'arme à feu qu'ils soient titulaires d'un permis et qu'ils enregistrent toute arme nouvellement acquise,
- créent un registre informatisé des armes à feu d'ici à 2015,
- exigent de tout demandeur de permis d'arme qu'il fasse reposer sa demande sur des motifs valables et que les autorités aient l'obligation d'établir que l'acquéreur ne représente pas un danger pour lui-même ni pour la population.

Un porte-étendard du lobby pro-armes déclaré coupable

En mars 2008, Bruce Montague a été condamné à six à dix-huit mois de prison en plus de se voir interdire à vie de posséder une arme. L'homme a été déclaré coupable de cinquante-trois accusations associées à la possession illégale, dans une pièce secrète, de cent armes, de 25 000 cartouches, de magazines sur la surcapacité, de silencieux, d'armes d'assaut semi-automatiques dont une équipée d'un silencieux et d'un viseur laser fixé au canon, d'un micro-pistolet Uzi et de deux carabines à canon tronqué. À la convention de 2005 du parti conservateur, il avait activement participé à la définition de la politique abolissant l'obligation d'obtenir un permis d'arme à feu. Son combat juridique a été appuyé par bon nombre de lobbyistes pro-armes. Au procès de l'accusé, la partie défenderesse a fait appel à des témoins et des experts parmi lesquels figurait Gary Mauser, membre du comité sur les armes à feu conseillant le ministre Day et du comité du caucus parlementaire du plein-air. (Kenora Miner and News, 19 mars 2008 et 20 mars 2007.)

Prix policiers du Québec

La Coalition pour le contrôle des armes s'est vu décerner le prix Crystal à l'occasion du neuvième gala annuel de remise des prix des policiers du Québec à Montréal et du dix-huitième anniversaire du massacre de l'École polytechnique. A cette occasion le sergent-chef de la Gendarmerie royale du Canada, M. Gaétan Delisle, porte-parole de l'Association québécoise des membres de la Gendarmerie qui représente les agents de la Gendarmerie a déclaré: « *Nous avons toujours besoin de personnes qui prennent les devants pour faire avancer les dossiers. C'est difficile de faire évoluer une cause jusqu'à ce qu'elle mène à l'adoption d'une loi.* » (Montreal Gazette, 6 décembre 2007.)

Les jeunes, les armes et les gangs de rue à Montréal

La Coalition a conclu un projet d'un an mené en collaboration avec le ministère de la Justice fédéral et endossé par le Service de police de Montréal, la Fraternité des policiers de Montréal et la Sûreté du Québec (Service du contrôleur des armes à feu). Ce projet avait pour but de prévenir le crime, la violence et la victimisation par les armes à feu chez les jeunes, plus précisément chez ceux à risque d'intégrer un gang ou appartenant déjà à un gang. Bien que le nombre d'agressions soit en baisse à Montréal, les actes de violence attribuables à des gangs est un problème de plus en plus grave envers lequel les approches de type communautaire semblent les plus efficaces. Ce projet a mené à la mise au point de matériel d'intervention spécifique disponible au : www.prevention-violence.ca.

La Coalition pour le contrôle des armes

La Coalition pour le contrôle des armes, qui a vu le jour à la suite du massacre de l'École polytechnique de Montréal, est le seul organisme national à but non lucratif du Canada qui mène une lutte active en faveur de la réduction des blessures, des décès et des homicides commis avec une arme à feu. La Coalition est endossée par plus de 300 organismes communautaires, organisations citoyennes et associations militantes pour la prévention des accidents, la santé, la sécurité des enfants, les droits des victimes et la réglementation. Parmi ces groupes, citons entre autres l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne de santé publique, l'Association du Barreau canadien, le YWCA du Canada, le Conseil des Églises pour la Justice et la Criminologie et le Congrès juif canadien.

Coalition pour le contrôle des armes

3300, boul. Rosemont, bureau 211
Montréal, Québec, H1X 1K2
Tél. : (514) 725-2021 Téléc: (514) 725-5926
Courriel : cgc_montreal@bellnet.ca